

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 novembre 1971.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires sociales.)

---

Le Premier Ministre.

Paris, le 26 novembre 1971.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles, modifié en première lecture par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 23 novembre 1971.

Le Premier Ministre,

*Signé* : JACQUES CHABAN-DELMAS.

---

Voir les numéros :

Sénat : 418 (1970-1971), 15 et in-8° 8 (1971-1972).

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2055, 2061 et in-8° 505.

---

Exploitations agricoles. — Comités d'entreprise.

L'Assemblée Nationale a modifié en première lecture le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

Article premier.

..... Conforme .....

Art. 2.

L'avant-dernier alinéa de l'article premier de l'ordonnance précitée est abrogé.

Art. 3 (nouveau).

Le dernier alinéa de l'article premier de l'ordonnance précitée est ainsi rédigé :

« Les attributions conférées notamment par les articles 3, 9, 13-1, 16, 18, 19, 22 et 24 ci-après au Ministre du Travail et aux Inspecteurs du travail et par l'article 21 au Directeur départemental du travail sont exercées, en ce qui concerne les exploitations, entreprises, établissements et organismes professionnels visés à l'alinéa 2 du présent article par le Ministre de l'Agriculture et les Inspecteurs des lois sociales en agriculture. »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 novembre 1971.

Le Président,

*Signé* : Achille PERETTI.